

CARTE PAY&GO+

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Service de Téléphonie Vocale Mobile

L'offre prépayée Pay&Go+ inclut un crédit d'appel de 10€ et est valable en Belgique et en roaming dans l'UE après utilisation des bonus éventuels.

UE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Royaume-Uni

1e carte	€ 10
Minutes	10 min.
SMS	500 SMS
Data/MB	100 MB
Bonus data	3 GB après le 1 ^{er} appel

Lors de l'activation de la carte et à chaque recharge de plus de 10 €, des bonus sont alloués. Le contenu des bonus varie en fonction du montant de la recharge et du mode de recharge utilisé. Ils sont valables 31 jours à partir de l'activation de la carte ou de la recharge.

Montant de Recharge	€ 10	€ 15	€ 25
Crédit d'appel	€ 10	€ 15	€ 25
+ Bonus Minutes	10 min.	20 min.	50 min.
+ Bonus SMS	500 SMS	Illimité	Illimité
+ Bonus Data	100 MB	250 MB	500 MB
<i>ou si recharge en ligne</i>	<i>500 MB</i>	<i>3 GB</i>	<i>5 GB</i>

Le client a la possibilité de recharger sa carte (en ligne ou en magasin) ou de souscrire à des options data complémentaires.

Les data, bonus et options présents sur la carte sont déduits après optimisation par Proximus en fonction de la durée de validité de chaque élément.

Débits du service internet et voies de recours

Accès à l'Internet mobile selon la couverture réseau	Vitesse maximale estimée*	
	Download	Upload
2G	180 Kbps	50 Kbps
3G	21 Mbps	2 Mbps

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

4G/4G+	152 Mbps	52 Mbps
--------	----------	---------

*moyennant terminal et plan tarifaire compatibles;

Si la qualité du service Internet présente un écart significatif permanent ou récurrent malgré un usage normal du service, une réclamation peut être introduite par le consommateur auprès du Service Clientèle.

Prix

Prix de la 1^e carte (en €, TVAC) : € 10 (ou €5 en promo exclusive web selon conditions d'application)

Recharges disponibles (en €, TVAC) : € 5, € 10, 15€ ou 25€

Tarifs liés à la consommation (après consommation des éventuels bonus ou options) en €, TVAC :

- **Utilisation en Belgique et UE :**
 - Appels: € 0,30/minute
 - SMS: € 0,12/sms
 - MMS: € 0,50/MMS
 - Surf: € 0,50/MB
- **Tarifs roaming hors UE et internationaux :** [Tarifs roaming et internationaux](#)

Options compatibles (en €, TVAC) :

- **Utilisation en Belgique et UE :** Extra Data 3GB pour €12 et 500MB pour €6
- **Utilisation en roaming hors UE :** Daily Travel Passport, 80 MB + 20 min. d'appels émis + 20 min. d'appels reçus + 20 SMS pour €5 /jour d'utilisation

Durée, renouvellement et résiliation

- **Délai d'activation de la carte :** la carte reste activable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur l'emballage
- **Carte activée sans recharge :** le crédit présent sur la carte reste valable 12 mois à dater de son activation
- **Carte activée avec recharge(s) :**
 - Recharge de €5 (TVAC) réalisée en ligne ou toute recharge de plus de €10 : la durée du crédit est réinitialisée pour 12 mois à dater de l'activation de la recharge
 - Recharge de €5 (TVAC) réalisée en magasin : la durée du crédit est réinitialisée pour 1 mois à dater de l'activation de la recharge.
- **Bonus et options data utilisables en Belgique et UE :** validité de 31 jours à dater de leur activation.
- Le Client est libre de cesser d'utiliser sa carte à tout moment et sans frais. La cessation de l'utilisation ne donne pas lieu au remboursement du crédit d'appel activé sur la carte sauf dans les cas indiqués dans les conditions générales ou spécifiques.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)